Racines & Dignité

Madame Marion Le Roy
Porte-parole
Groupe Racines&dignité

Email : grouperacinesetdignite@protonmail.com

Madame Hadja Lahbib,
Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Le 2 Février 2024,

Objet : Demande pour que le sujet sur le trafic illicite de migrants enfants roumains soit à l'ordre du jour au prochain conseil des chefs d'états de l'Union Européenne.

Madame LAHBIB,

Le 31 janvier 2024 à 11h, j'ai été reçue avec Madame Roelie Post par Madame Junion conseillère dans votre cabinet ministériel.

Je suis très en colère suite à cet échange car nous avons parlé près de 2h30 de faits d'une gravité extrême sur le trafic et la disparition d'enfants roumains (sujet connu depuis plus de 30 ans par la Commission Européenne et ses états membres, et Madame Junion nous demande de nous taire. C'est d'une maladresse incompréhensible et inacceptable. Nos vies et celles de nos familles sont menacées au quotidien en tant que porte-paroles. Notre voix est notre seule protection.

Madame la ministre, vous avez précisé lors d'une interview du 29 Janvier 24, que la priorité de la Belgique lors sa présidence est d'analyser les menaces qui pèsent sur la démocratie et de lutter contre les interférences étrangères. Vous rajoutez que l'état de droit est une des priorités de la Belgique et que vous aurez plusieurs dialogues sur ces sujets.
Je reviens vers vous car le sujet de trafic d'enfants dans l'adoption internationale est banalisé depuis des années. Nos droits fondamentaux en tant que victimes de traite illicite de migrants ont été bannis.

Le plus grand crime est que l'article 21b de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, socle juridique des états membres de l'Union Européenne, a été détourné par la Convention La Haye 93 qui relève du droit privé, l'objectif caché étant de pouvoir commercialiser des enfants légalement via l'adoption internationale. Cette forme de criminalité organisée a commencé en Roumanie par la mise

Racines & Dignité

en place de lois d'abandon avec une diffamation médiatique sur « l'horreur des institutions et l'abandon d'enfants ». La meilleure solution pour sortir ces enfants a été de faire de l'adoption une mesure de protection de l'enfance. L'adoption internationale n'est pas une mesure de protection de l'enfance, couper définitivement, juridiquement les liens, les droits parentaux, forcer les séparations soit disant dans l'intérêt supérieur de l'enfant est un crime et cela doit cesser.

Je vous demande d'urgence que vous mettiez ce sujet sur la table lors du prochain conseil avec les chefs d'état de l'Union Européenne et trouver une approche Européenne efficace et rapide pour les victimes et stopper ces trafics légalisés.
De plus, de nombreux bébés et enfants ont disparu sous le couvert de l'adoption internationale en changeant leurs identités, pour alimenter d'autres réseaux tels que la pédophilie, le trafic d'organes, la prostitution, la pornographie. Les chefs d'états doivent prendre leurs responsabilités pour les retrouver et soutenir leurs parents qui les cherchent.

Ce qui est très inquiétant c'est que le puissant lobby d'adoption se saisit de l'approche des élections pour relancer une campagne (depuis 2006) pour ***: « créer une base de données européenne des mineurs hors famille et de tous ceux qui travaillent ensemble pour une adoption européenne , en commençant à lever les interdictions absurdes de l'adoption internationale en vigueur en Pologne et en Roumanie et en ce qui concerne "Il est temps de créer en Italie une base de données nationale sur les mineurs adoptables."***
https://www.aibi.it/ita/emergenza-bambini-senza-famiglia-500mila-europa-asia-centrale-leggeadozione-europea/

Plus de 30 ans que le dossier des enfants roumains et la Convention La Haye 93 sont connus, les chefs d'états ne peuvent plus fermer les yeux, la Belgique ne peut plus fermer les yeux en tant que Présidence de l'Union Européenne. **L'Union Européenne doit prendre une position ferme pour que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant soit respectée en tant qu'acquis communautaire. Les états ne peuvent plus ratifiés la Convention de la Haye (1993) qui change l'interprétation de l'article 21b.**

Enfin, en tant qu'experte, je vous conseille vivement de mettre en place rapidement une enquête judiciaire comme la France l'a fait sur le trafic illicite de migrants. Engager des recherches scientifiques est une perte du temps et n'a plus de sens face à tous ces crimes connus et qui continuent.
Les victimes doivent être reconnues, écoutées et respectées, l'impunité des acteurs doit être mise à terme.

Dans l'attente de vos actions pour l'intérêt des droits de l'enfant, des victimes, des enfants disparus et de leurs familles,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Marion LE ROY